



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 06/10/2020

DELIBERATION
n° CA 2020 - 102

*Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Département des Langues et Civilisations)*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,



CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 30/06/2020
DELIBERATION n° CA 2020 - 102
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Département des Langues et Civilisations)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
28/08/2020	Autres contrats, conventions, accords	920 .101.0600	Renouvellement de la convention avec le CIEP (France Education) pour que l'université soit centre d'examen du TCF.
28/08/2020	Autres contrats, conventions, accords	920.101.0001	Renouvellement du contrat passée avec ETS Global pour que l'université soit centre d'examen TOEIC.